



**POINT INFO # 20-032 point situation épidémiologie en Vaucluse - communiqué
presse inter ordre -
info URPS MK PACA
Recensement ARBAM, sortie hospitalisation post COVID :
Le 13 novembre 2020**



Préfet de Vaucluse

Organisme gouvernemental

Veillez trouver les dernières informations sur la situation de notre département.

Préfet de Vaucluse

10 novembre, 20:02 ·

COVID 19 /

La dégradation très préoccupante se poursuit pour l'ensemble des indicateurs sanitaires dans le département de Vaucluse en ce début de semaine.

Le taux d'incidence a été multiplié par 7 depuis la fin septembre qui a marqué le début de la sévère dégradation des indicateurs sanitaires. Le taux d'incidence non consolidé pour **la semaine 45** s'élève toujours à près de **634 pour 100 000 habitants**, contre un taux moyen en France de 430. Ce taux d'incidence demeure à un niveau très élevé, soit 2,5 fois le seuil d'alerte maximal. Le Vaucluse fait toujours partie des 10 départements affichant le plus fort taux d'incidence.

Le taux de positivité reste toujours très élevé 24.5%. Une personne testée sur 4 dans le département est donc positive. Les cas positifs se répartissent sur tout le département, actuellement tous les EPCI affichent des taux d'incidence supérieurs à 300.

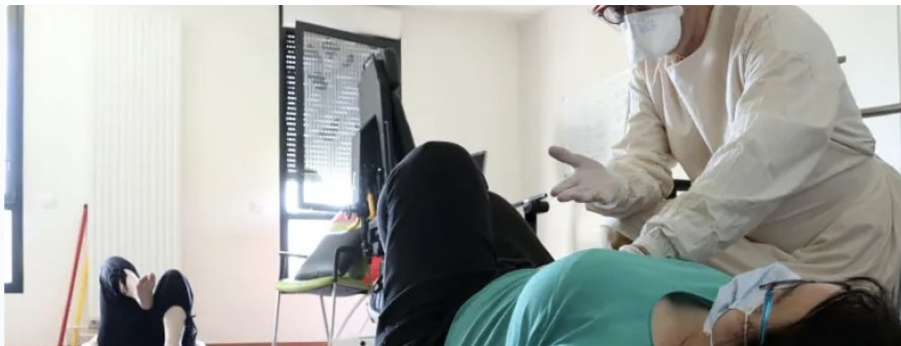
72 hospitalisations supplémentaires ont été enregistrées en une semaine, ce qui porte de nombre d'hospitalisations à 441, dont 32 personnes en réanimation.

231 décès sont à déplorer depuis le tout début de l'épidémie dont 195 en hôpital (+51 dont 10 sur le seul week-end) et 36 en Ehpad (+14), cela représente **65 décès de plus en une seule semaine (+38%)**, c'est **le plus haut niveau depuis le début de la crise**.

66 clusters (+3) sont actuellement en cours d'investigation par l'Agence régionale de santé PACA (là encore marquant une hausse de **20 en une semaine**, 41 de plus sur les deux dernières semaines).

Agence régionale de santé Paca
Ministère des solidarités et de la santé
Ministère de l'Intérieur
SDIS 84

l'appel des ordres professionnel



Patients, continuez à vous faire soigner !” L’appel des Ordres des professions de santé.

article du CNOMK du 9 novembre

Dans une tribune commune parue ce lundi 9 novembre dans Le Figaro, les Ordres des professions de santé lancent un cri d’alerte à l’attention des patients : “Continuez à vous faire soigner malgré la crise sanitaire, n’interrompez pas vos traitements. Allez voir vos soignants, contactez-les.”

Les leçons du premier confinement en matière de continuité des soins ont été tirées. Alors que la crise sanitaire s’est installée durablement, les Ordres insistent sur le fait qu’il n’est désormais plus possible de différer certains soins et de laisser les patients chroniques sans prise en charge, tout comme il est indispensable de pouvoir répondre aux besoins ponctuels.

Les kinésithérapeutes sont notamment mobilisés pour assurer la rééducation des patients chroniques mais aussi des patients fragiles afin d’éviter toute dégradation de leur état. Une attention particulière doit être portée ainsi à la prise en charge des personnes âgées pour prévenir les pertes d’autonomie et les risque de chute, que ce soit à leur domicile ou dans les Ehpad.

Les Ordres se félicitent du fait que les professionnels appliquent parfaitement les mesures d’hygiène et les gestes barrières pour accueillir les patients dans des conditions optimales de sécurité sanitaire.

Ils rappellent également que la consultation, les examens et soins médicaux font partie des motifs de sorties autorisés et signalent que la téléconsultation et le télésoin jouent également un rôle dans la continuité des prises en charge. Ils réaffirment enfin le rôle d’écoute et de suivi des professionnels de santé, plus que jamais nécessaire dans cette période anxiogène.



Le top des kinés sur Instagram

Le top des kinés sur Instagram

Confinement oblige, vous avez davantage de temps pour explorer Instagram et découvrir de nouveaux comptes. Nous vous proposons ici une **sélection de comptes Instagram créés par des kinésithérapeutes à destination du grand public.** L’occasion de parfaire vos connaissances et, qui sait, de trouver de nouveaux moyens de bouger et de lutter contre la sédentarité ?

Cerveau Muscle

Des visuels très graphiques et des



Ce que peut le télésoin pour les patients en kinésithérapie

Qu’est ce que le télésoin en kinésithérapie ?

Instauré pendant le confinement, le télésoin en kinésithérapie a séduit et convaincu patients et kinésithérapeutes.

Vous avez reçu le 12 novembre un **mail de la DGS** qui rappelle l’importance en cette période de circulation du virus de proposer aussi des actes en télésoin.

N’hésitez pas à en prendre connaissance.

[article CNOMK telesoin](#)

explications sourcées pour tordre le cou à nombre d'idées reçues et lutter contre les préjugés, notamment concernant la douleur.

article CNOMK - outil instagram



Veillez trouver ci-dessous deux messages de l'URPS MK PACA. Pour recevoir directement ce message nous vous invitons à vous inscrire sur le site de l'URPS

Prise en charge à domicile des patients sortant d'hospitalisation

Chères consœurs, chers confrères,

Notre statut de professionnel de santé libéral prend une place centrale dans la Santé Publique. Notre mission est ainsi, de participer à l'organisation de la Santé en France.

La Direction Générale de la Santé et la direction du service de Santé des armées doivent gérer au mieux le flux des patients atteints du SARS COVID-19 au sein des structures hospitalières publiques, privées et militaires.

Dans ce cadre, **nous relayons la demande de la CNAM, de l'ARS PACA et du ministère des armées** qui est **faite aux kinésithérapeutes de prendre le plus rapidement possible en charge à domicile, toute personne sortant des structures hospitalières.**

Cette mission est de la plus haute importance si nous voulons que notre profession prenne part, pendant cette période de tension importantes sur les services hospitaliers, à la fluidification des sorties des structures hospitalières. Cela permettra d'éviter des situations de perte de chance, d'optimiser l'évolution de l'état de santé de ces patients et de permettre à ces structures de faire face aux besoins d'accueil de nouveaux patients en cette période de circulation importante du virus.

À cet effet, nous vous remercions de bien vouloir intégrer dans votre agenda toute demande de prise en charge à domicile pour des patients sortant d'hospitalisation.

Nous vous rappelons les mesures tarifaires spéciales concernant les prises en charge des patients pour des séquelles liées au COVID19. Celles-ci vous permettent de bénéficier d'une **meilleure rémunération**, plus en adéquation avec l'équilibre économique de nos cabinets mis à mal en ces temps de crise sanitaire.

Nous vous remercions de votre implication dans cette stratégie nationale de la gestion des lits d'hôpitaux et vous assurons de notre entier dévouement.

Confraternellement.

Le Bureau de l'URPS MKL PACA



Recensement des kinésithérapeutes ayant une expérience hospitalière en réanimation

Chères Consoeurs, chers confrères,

Au mois de mars dernier, vous avez été **nombreux à vous impliquer afin de pouvoir intervenir en milieu hospitalier dans les services de réanimation.** Vos compétences acquises dans ce domaine sont d'un grand secours dans ces temps difficiles.

Vous le savez, la situation épidémique est encore plus préoccupante aujourd'hui, car la France entière est touchée.

Dans ce contexte, **votre URPS a été saisi par l'Agence Régionale de Santé PACA pour identifier les kinésithérapeutes qui possèdent une expérience hospitalière en réanimation et qui sont potentiellement volontaires pour intervenir auprès des patients atteints par le COVID19.**

Si votre parcours professionnel vous a amené à exercer au sein d'un service de réanimation, nous vous sollicitons afin de vous faire connaître auprès de votre URPS MK PACA par retour de mail.

Nous pourrions ainsi conformément à nos missions, **établir un pool de professionnels compétents, évidemment rémunérés, maillant la région PACA.**

Nous savons pouvoir compter sur vos compétences et votre disponibilité au service de la population affectée par cette pathologie.

Nous vous remercions pour votre rapide retour d'information, et vous assurons de notre gratitude.

Confraternellement
Le bureau de l'URPS MKL PACA

URPS MK PACA
37-39 Boulevard Vincent Delpuech
13006 MARSEILLE
<https://urps-mk-paca.org>
secretariat@urps-mk-paca.org
04.91.26.71.60
Du lundi au vendredi
de 8H à 20H



INFORMATION de fin de journée.

L'ARBAM va réactiver son site de Géolocalisation permettant de trouver les masseurs kinésithérapeutes volontaires pour assurer la prise en charge des sorties d'hospitalisation des patients COVID.

Cette réponse pourra aider toutes les initiatives locales d'organisation de parcours de soins, souvent en relation avec les CPTS constituées ou en cours de constitution, ESP (Equipe de Soins Primaire) mais aussi la PTA (Plate forme Territoriale) qui organise les prises en charge de patients dit complexes à domicile.

Si vous souhaitez être géolocalisé :

- pour les adhérents ARBAM, qui participent déjà à la permanence de soin le week-end pour les prises en charges des nourissons il faudra cocher dans votre espace adhérent la case COVID.
- Pour les autres MK vous pouvez aussi vous inscrire sans adhérer à l'ARBAM.
- Pour ceux déjà inscrit pendant la première vague, si vous avez perdu vos codes, la déléguée départementale ARBAM peut vous les renvoyer en la contactant par mail : palayermichels@worldonline.fr

Pour vous inscrire consulter leur site :

[inscription MK Site de géolocalisation ARBAM](#)

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit au Tableau de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes du Conseil Départemental de Vaucluse. Vous pouvez demander la modification de vos données via l'adresse cdo84@ordremk.fr à l'aide de la procédure en ligne : [ici](#).

[Se désinscrire](#)



